

Deux « ténors » et plusieurs incertitudes

Alors que députés et sénateurs doivent se prononcer mardi et mercredi sur le maintien des élections les 13 et 20 juin, les candidats sont prêts à sortir du bois. Revue d'effectifs.

Officiellement, rien n'est encore fait. Mais le suspense est éventé depuis plusieurs semaines : sauf énorme surprise, Renaud Muselier (LR) et Thierry Mariani (RN) vont croiser le fer pour gagner la Région.

Un débat sur le maintien des élections les 13 et 20 juin, malgré l'épidémie de Covid-19, est prévu le 13 avril devant l'Assemblée nationale, puis le lendemain devant le Sénat. Les candidats devraient ensuite sortir du bois.

Ne laisser aucune marge à l'adversaire

Muselier et Mariani se connaissent bien. Ils ont longtemps milité au sein de la même formation politique (RPR, UMP puis LR). Ce n'est qu'en 2019, à la faveur des Européennes, que l'ex-ministre des Transports de Nicolas Sarkozy (de 2010 à 2012) a rejoint le Rassemblement national.

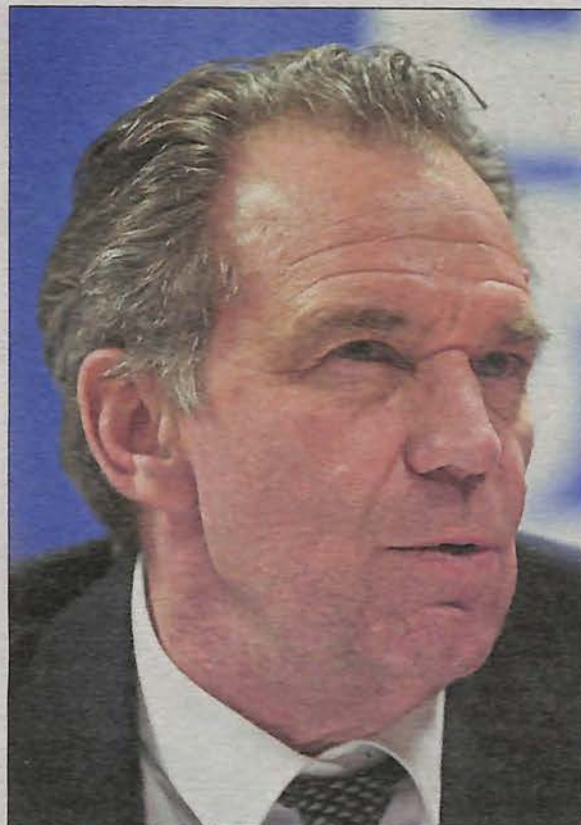
Ce natif d'Orange, âgé de 63 ans, veut ratisser à droite au-delà de l'électorat habituel du RN. Son objectif : faire mieux que Marion Maréchal-Le Pen en 2015.

La nièce de Marine était arrivée en tête au premier tour avec 40,55 % des suffrages, mais s'était inclinée au second devant Christian Estrosi. La stratégie de Renaud Muselier, qui a succédé au maire de Nice à la tête de la Région au printemps 2017, est limpide : s'ancrer à droite pour ne laisser aucune marge de manœuvre à son adversaire.

« Pas une main tendue, mais un piège grossier »

Investi hier après-midi par son parti, le Marseillais peut compter sur l'appui – encombrant – de Christophe Castaner.

Dès le mois de février, le président du groupe LREM à l'Assemblée na-



Renaud Muselier (LR) et Thierry Mariani (RN) ne devraient plus tarder à officialiser leurs candidatures aux élections régionales.

(Photos Sophie Donsey et AFP)

tionale a « *tendu la main* » à l'actuel patron du conseil régional, estimant de nouveau dimanche que La République en Marche « *pouvait [le] soutenir* ». Interrogé sur France Info hier matin, Renaud Muselier a ironisé : « *J'ai répondu [à Monsieur Castaner] que dans cette période de Covid, personne ne se serre la main et que je voulais un test PCR.* »

Éric Ciotti, invité sur Public Sénat, a été plus mordant encore : « *Ce n'est pas une main tendue, c'est un piège grossier d'un parti à la déroute qui cherche une roue de secours pour se sauver.* »

Le parti macroniste a pourtant désigné, le 11 mars, sa propre tête de liste : Sophie Cluzel. La secrétaire

d'État en charge des personnes handicapées ira-t-elle jusqu'aux urnes ? Mystère.

Trois jours après avoir été officiellement investie, elle a perdu les soutiens du MoDem et d'Agir au profit de Renaud Muselier.

Confusion à gauche

À gauche, la situation n'est pas moins confuse. Le PS, qui a dirigé la Région de 1998 à 2015, n'a toujours pas choisi de candidat. La France insoumise (LFI) a intronisé fin novembre deux chefs de file : Marina Mesure (29 ans) et le Varois Luc Léandri (44 ans).

S'engageront-ils seuls ou au sein d'une coalition incluant les écologis-

tes ? Ces derniers, le 30 mars, ont désigné leur champion : le Varois Jean-Laurent Félizia. Il portera les couleurs d'EELV, Génération Écologie et Cap Écologie aux côtés du Niçois Jean-Marc Governatori.

De nombreuses voix, à gauche, appellent à l'union dès le premier tour. Seul moyen d'éviter, peut-être, la déroute de 2015 qui avait obligé Castaner, alors tête de liste du PS, à se désister (1).

Un « printemps marseillais » à la sauce régionale ? Ils en rêvent.

LIONEL PAOLI
lpaoli@nicematin.fr

1. Il a obtenu 16,59 % des suffrages au premier tour, derrière Christian Estrosi (26,47 %) et Marion Maréchal-Le Pen (40,55 %)

JUSTICE

L'affaire Guérini mise en délibéré au 28 mai

Après 16 jours d'audience, le tribunal correctionnel de Marseille devant lequel comparaissaient le sénateur Jean-Noël Guérini, son frère Alexandre et dix autres prévenus, a mis hier son jugement en délibéré au 28 mai. L'ancien président du conseil général des Bouches-du-Rhône Jean-Noël Guérini était jugé pour avoir préempté un terrain à La Ciotat sous le prétexte d'y sauvegarder une plante rare, le liseron duveteux, puis de l'avoir revendu à la communauté d'agglomération Garlaban Huveaune Sainte-Baume pour favoriser son frère qui en avait besoin pour l'extension d'une décharge. Alexandre, entrepreneur dans la gestion des déchets et personnage central du procès, est accusé d'avoir profité de la position de son frère pour faire pression sur des élus ou des fonctionnaires pour contourner les procédures de marchés publics, s'enrichir, éliminer des concurrents ou favoriser des proches. Le parquet a requis quatre ans d'emprisonnement dont deux ferme, 70 000 euros d'amende et une inéligibilité de cinq ans contre l'élu et huit ans ferme avec mandat de dépôt et 500 000 euros d'amende contre son cadet.